

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 086-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2021.RRGR.137

Déposée le : 06.05.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Roulet Romy (Malleray, PS) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : 904/2021 du 18 août 2021
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

La mise en place d'une structure adéquate apte à assurer l'accueil des adolescent-e-s et des jeunes en grande difficulté est urgente et nécessaire

Le Conseil-exécutif est chargé :

de soutenir la mise en place d'une structure d'accueil et d'accompagnement pour les adolescent-e-s et les jeunes adultes en grande difficulté dans la partie francophone du canton de Berne.

Développement :

Actuellement, les jeunes qui sont en crise profonde, déscolarisé-e-s, aux prises avec des accès de violence, souffrant parfois d'addictions et de troubles comportementaux, ne trouvent pas de place d'accueil dans la partie francophone du canton de Berne. En 2018, un projet-pilote permettant de combler la fermeture du Foyer des jeunes de St-Imier survenue en 2014 avait été envisagé, mais n'a pas abouti faute de locaux et de ressources.

La partie francophone du canton de Berne (ainsi que les cantons voisins) a besoin d'une institution d'éducation spécialisée qui assurerait une prise en charge en milieu stationnaire, très encadrante et offrant des espaces qui répondraient à un éventail de besoins. Cette institution serait destinée à des enfants et adolescent-e-s dès l'âge de 12 ou 13 ans et jusqu'à 18 voire 25 ans, qui se trouvent en situation de difficulté d'adaptation avec leurs environnements familial, social, scolaire, préprofessionnel, professionnel et pour des cas ne relevant pas du domaine pénal. Ce centre pourrait offrir l'encadrement nécessaire à un réapprentissage de la vie quotidienne et scolaire en vue d'intégrer une filière de formation. Une palette d'activités préprofessionnelles proposées à l'interne tout en étant reliée étroitement au monde professionnel.

Cette nouvelle institution devrait offrir une structure qui se compose d'un internat, d'ateliers professionnels encadrés par des maîtres socio-professionnel-le-s, d'une école avec des enseignants et des enseignantes spécialisé-e-s, d'un encadrement et d'un soutien et/ou d'un suivi psychologique. Une formule d'accueil en appartement accompagné par un personnel éducatif pourrait aussi compléter avantageusement l'éventail des prestations. Intégrer une collaboration étroite avec l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)¹ et la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police serait une plus-value au projet institutionnel. Selon les besoins de places des autres cantons romands, une institution mixte, fermée et semi-ouverte devrait être examinée.

L'objectif final d'une telle institution est d'amener les jeunes, par l'intermédiaire du groupe et de la formation professionnelle, à prendre confiance en eux et en elles, à accéder progressivement à une plus grande autonomie et réussir leur intégration socioprofessionnelle.

Le besoin est avéré dans l'ensemble de la Suisse romande qui démontre une forte augmentation de cas que les services ad hoc ne sont pas en mesure de placer et qui pourraient intégrer cette nouvelle structure (cf. RTS, Téléjournal du 28 avril 2021). L'Institut Saint-Raphaël² (Champlan, Valais) pourrait servir d'exemple. Deux études menées, l'une par l'Office des mineurs (DIJ)³ et l'autre par l'OPAH (DSSI)⁴ sont venues confirmer le besoin de structure d'accueil et d'accompagnement pour les adolescent-e-s et jeunes adultes en grande difficulté.

Le Foyer de Prêles est toujours inoccupé et une solution d'occupation est activement recherchée par le canton. Le site comprend une infrastructure correspondant aux besoins d'une telle institution et cette solution doit être étudiée.

Motivation de l'urgence : Les adolescent-e-s et les jeunes en grande difficulté doivent pouvoir être accueilli-e-s dans une structure adéquate. Il n'y pas d'institution éducative spécialisée en mesure de les prendre en charge et leur nombre est en augmentation.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion (M 086-2021) relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose donc d'une marge de manœuvre relativement importante quant aux objectifs, aux moyens et aux autres modalités liées à l'accomplissement du mandat. La responsabilité de la décision incombe au seul Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif partage l'avis qu'il manque dans la partie francophone du canton de Berne une offre répondant aux besoins des adolescent-e-s très vulnérables, souffrant de graves troubles d'ordre psychique et psychosocial, qui ne peuvent provisoirement pas fréquenter l'école ordinaire et auxquels les prestations traditionnelles offertes dans le domaine du placement résidentiel ne conviennent souvent pas. Comme l'indiquent les motionnaires, ce besoin est attesté dans le rapport de l'Office cantonal des mineurs du 10 juin 2019 intitulé « Prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection - Analyse concernant la partie francophone du canton (Jura bernois et Bienne) ». Ce rapport montre également que le manque de places d'accueil d'urgence doit être considéré en parallèle au manque d'offres pour les adolescent-e-s très vulnérables. Sur proposition du postulat 164-2016 (Bernasconi), l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH) a présenté le 10 avril 2019 un rapport intitulé « Relevé des besoins en places d'accueil d'urgence et d'observation pour enfants et adolescents francophones ».

¹ <https://www.aemojb.ch/>

² <https://saint-raphael.ch/>

³ Prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection Analyse concernant la partie francophone du canton (Jura bernois et Bienne), Office des mineurs du canton de Berne, 10 juin 2019

⁴ Erhebung des Bedarfs an frankophonen Notfall- und Beobachtungsplätzen, Schlussbericht, Office des personnes âgées et handicapées du canton de Berne, avril 2019

Sur la base des informations contenues dans ces deux rapports cantonaux, un « groupe de coordination cantonal concernant les prestations destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes » a été constitué. Outre les représentants cantonaux de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ), une délégation du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF), du Conseil du Jura bernois (CJB), de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA) ainsi que de la ville de Bienne siège dans ce groupe de coordination. Les objectifs que poursuit ce dernier sont de planifier et de développer une offre répondant aux besoins des adolescent-e-s très vulnérables ainsi que d'effectuer les tâches de coordination y relatives. Les travaux ont permis à ce jour de créer cinq nouvelles offres comprenant au total 14 places d'accueil d'urgence et 16 places pour enfants ou jeunes très vulnérables dans la partie francophone du canton :

- Places d'accueil d'urgence en milieu résidentiel et intervention de crise destinées aux adolescent-e-s : depuis octobre 2020, huit places sont disponibles au Centre Accueil d'Urgence et d'observation Temporaire (CAUT) à Bienne ;
- Places d'accueil d'urgence en milieu résidentiel et intervention de crise destinées aux enfants (6 à 12 ans) : depuis juin 2021, six places sont disponibles au Groupe d'accueil d'urgence et d'observation (GAUO) du Centre éducatif et pédagogique (CEPC) de Courtelary ;
- Offre scolaire pour enfants souffrant d'un trouble du spectre autistique (TSA) : une nouvelle classe pour enfants souffrant d'un TSA a ouvert durant l'année scolaire 2020-2021 au Centre éducatif et pédagogique (CEPC) de Courtelary ;
- Places d'accueil en milieu résidentiel pour enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire (EHC) : depuis juillet 2021, quatre places d'accueil sont disponibles à la Pimpinière à Tavannes ;
- Places d'accueil en milieu résidentiel pour adolescent-e-s très vulnérables sur un plan psychosocial : à partir de l'automne 2021, une nouvelle institution résidentielle (Le Passage) comprenant douze places d'accueil sera ouverte à Corgémont.

La nouvelle offre « Le Passage », qui comprend des services de conseil pédopsychiatrique, s'adresse aux adolescent-e-s souffrant de graves troubles d'ordre psychique et psychosocial. Pendant une période limitée, les jeunes bénéficient d'une évaluation socio-éducative et psychologique détaillée, d'un suivi intensif et sont scolarisés individuellement dans l'institution résidentielle. Selon l'article 3, alinéa 2 de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, le droit à la prestation peut se poursuivre au-delà de la majorité et au plus tard jusqu'à l'âge de 25 ans révolus.

Enfin, les motionnaires font référence aux locaux inoccupés de l'ancien foyer de Prêles et demandent qu'une solution d'occupation soit étudiée. À la fin de 2016, le foyer de Prêles, qui comprenait 70 places d'accueil au total, a été fermé en raison de sa sous-occupation persistante et des risques financiers associés. Sur la base d'une analyse du fonctionnement et du contexte, l'infrastructure a été jugée surdimensionnée pour une utilisation en tant que foyer. La situation isolée du lieu rend également difficile le recrutement d'un nombre suffisant de spécialistes. Sur la base des analyses et des expériences des dernières années, le Conseil-exécutif estime que Prêles est un site peu indiqué pour y établir un foyer bernois pour adolescent-e-s.

Destinataires

- Grand Conseil